MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE
77 PLACE DE LA MAIRIE
LES MARCHES
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - Fax : 04.79.28.19.14
accueil@porte-de-savoie.fr

ARRETE MUNICIPAL T2025_346 AUTORISANT UNE VENTE AU DEBALLAGE LE 28 SEPTEMBRE 2025 DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE DE FRANCIN

Le Maire de la commune de Porte-de-Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de commerce, notamment l'article L 310-2,
Vu la demande formulée en date du 21 août 2025, par laquelle Madame Lucie HOBREAUX, Présidente de l'association des parents d'élèves et amis de l'école de Francin, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un vide-grenier le 28 septembre dans l'enceinte de l'école de Francin

ARRETE

Art. 1 : L'APEAEF est autorisée à occuper la cour de l'école de Francin en vue d'y organiser un vide-grenier.
Art. 2. – La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 28 septembre 2025.
Art. 3. – Le demandeur veillera à conserver les lieux en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradations constatées, la mairie fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
Art. 4. – Monsieur Le Maire de la commune de Porte-de-Savoie,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Art. 5 – Ampliation du présent arrêté transmis :

- au Comité des fêtes
- à la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Publié sur le site internet de la commune à partir du 28 août 2025

A Porte-de-Savoie, le 22 août 2025

Le Maire
Franck VILLAND

Mairie Porte-de-Savoie
Savoie